

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
MAIRIE DE BARBAZAN  
(00045 - 95032)

**ARRÊTÉ**  
**DE TITULARISATION DE Monsieur YANN MENARD**  
**EN QUALITÉ D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

Le Maire : MAIRIE DE BARBAZAN,

- Vu le code général des Collectivités Territoriales,
  - Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
  - Vu la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
  - Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux,
  - Vu l'arrêté nommant M. YANN MENARD en qualité de : Adjoint technique territorial stagiaire, à compter du 28/01/2019, au 6ème échelon avec une ancienneté conservée de 1 an 15 jours,
  - Vu l'arrêté nommant M. YANN MENARD au 7ème échelon de son grade à compter du 13/01/2020,
  - Vu l'attestation de suivi de la formation d'intégration établie par le Président du CNFPT,
- Considérant que la période de stage a été probante,

**ARRÊTE**

- ARTICLE 1 :** A compter du 28/01/2020, M. YANN MENARD, est titularisée en qualité de : Adjoint technique territorial à temps complet.
- ARTICLE 2 :** A compter du 28/01/2020, M. YANN MENARD est classée au 7ème échelon de son grade, avec une ancienneté conservée de 15 jours.
- ARTICLE 3 :** A compter du 28/01/2020, M. YANN MENARD percevra la rémunération afférente à l'indice brut 365.
- ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera transmis au Président du Centre de Gestion, au comptable de la Collectivité et notifié à l'intéressée.

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX*

Fait à Barbazan  
Le 24 janvier 2020

Le Maire,

STRADERE Michelle



Notifié le : 28/01/2020

Signature de l'agent.